

*Initiatives parlementaires*

Dans cet esprit, nous voulons défendre cette motion, car le gouvernement prend certainement ces questions très au sérieux. Un groupe de travail sur les femmes purgeant des peines fédérales a joué un rôle important dans nos efforts tendant à améliorer la prestation de services correctionnels aux autochtones. Il s'agissait d'un projet mené de concert par le secteur public et le secteur du bénévolat.

Ce groupe de travail était composé de deux comités: un comité directeur et un comité de travail coprésidé par des représentants du Service correctionnel du Canada et de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Comme mon collègue le sait probablement, ce groupe de travail était formé de femmes purgeant des peines fédérales et de représentants d'un certain nombre de groupes de femmes autochtones et d'un éventail d'organismes gouvernementaux. Le groupe de travail a publié en avril 1990 son rapport qui, je le répète, a beaucoup influencé la position du gouvernement.

Il y a à l'heure actuelle environ 260 femmes purgeant des peines fédérales qui sont incarcérées à divers endroits au Canada. Mon collègue n'ignore pas que le nombre total de détenus de sexe féminin est généralement assez stable, et que les femmes représentent environ 2 p. 100 de tous les détenus purgeant une peine fédérale. De ce groupe, environ 15 p. 100 sont des femmes autochtones. Plus précisément, selon les dernières statistiques que j'ai en main, 46 femmes autochtones purgent une peine.

À n'importe quel moment, il y a environ 200 femmes qui profitent du programme fédéral de supervision de la mise en liberté communautaire. Près de 50 p. 100 de toutes les femmes qui ont reçu une sentence fédérale sont emprisonnées au seul pénitencier fédéral pour femmes, situé à Kingston. La plupart des autres femmes purgent leur peine dans des établissements provinciaux, dans le cadre d'un échange fédéral-provincial de prestation de services.

En outre, depuis mars 1990, 11 femmes qui purgent des peines fédérales ont mérité le privilège d'être incarcérées dans un établissement à sécurité minimale et se trouvent dans un nouvel établissement à sécurité minimale qui est également situé à Kingston.

Les autochtones, peu nombreuses, sont désavantagées parce que de vieux problèmes ne sont pas encore réglés à la prison fédérale pour femmes de Kingston. Plusieurs, par exemple, sont coupées de leur famille, de leur culture, de leur communauté. Comme leurs congénères détenus dans les prisons pour hommes, beaucoup de détenues autochtones viennent des provinces des Prairies. Elles souffrent déjà de l'isolement culturel. Emmenées loin de

leur collectivité, leur isolement grandit. Leur séparation culturelle de la majorité des autres détenues qui sont blanches suscite de nombreux problèmes.

Parce que la prison pour les femmes a été conçue à l'origine comme établissement à sécurité maximum, il faut y organiser la détention à de multiples niveaux de sécurité. Il en résulte un surclassement d'un grand nombre de femmes. Elles ont moins de chances de profiter d'autres programmes et installations communautaires que ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers de surveillance. L'établissement à sécurité minimum pour les femmes règle une partie de ces problèmes, surtout celui de l'isolement géographique. Il se trouve aussi à Kingston, comme la prison pour les femmes, et ne peut recevoir que 11 détenues. C'est donc dire que le besoin est criant.

Il manque aussi des programmes et services qui répondent aux exigences particulières des femmes. Le groupe d'étude a constaté que les sévices corporels et sexuels font partie du passé d'un grand nombre de détenues dans les établissements fédéraux, et que l'incidence est plus élevée dans le cas des femmes autochtones.

Une proportion de 90 p. 100 des délinquantes autochtones ont dit aux membres du groupe d'étude avoir souffert de sévices au cours de leur vie, la plupart d'entre elles pendant de longues périodes. Le taux correspondant était de seulement 61 p. 100 chez les femmes non autochtones. En outre, la proportion de femmes autochtones qui ont dit avoir été victimes d'agressions sexuelles était de 61 p. 100 comparativement à 50 p. 100 de la population non autochtone. Beaucoup de ces femmes ont demandé à suivre une thérapie pour surmonter ces problèmes.

Bien peu de services sont offerts dans les établissements provinciaux à celles qui ont subi des sévices ou qui ont été sexuellement exploitées, ce qui défavorise les femmes qui purgent des peines fédérales et qui résident dans ces établissements en vertu d'un échange de services avec les provinces, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. De plus, les femmes autochtones souhaitent vraiment avoir accès à des programmes qui tiennent compte de leur culture—elles en ont besoin—et qui puissent les aider à surmonter de telles expériences.

Les programmes actuels comportent aussi des inéquités qui entraînent l'incarcération dans des établissements provinciaux de femmes qui purgent des peines fédérales. La conception de ces établissements ne tient pas compte des besoins des personnes condamnées à de longues peines d'emprisonnement, de gens qui y seront pour de longs séjours. Il n'y existe aucun programme qui puisse faciliter l'éventuelle réintégration de ces femmes dans la